



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6909<sup>e</sup>** séance

Judi 24 janvier 2013, à 10 h 25

New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                       |
|--------------------|---|-----------------------|
| <i>Président :</i> | M. Masood Khan . . . . .                                      | (Pakistan)            |
| <i>Membres :</i>   | Argentine . . . . .   | M. Estreme            |
|                    | Australie . . . . .   | M. Quinlan            |
|                    | Azerbaïdjan . . . . .   | M. Mehdiyev           |
|                    | Chine . . . . .   | M. Tian Lin           |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. DeLaurentis        |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Iliichev           |
|                    | France . . . . .  | M. Briens             |
|                    | Guatemala . . . . .   | M. Briz Gutiérrez     |
|                    | Luxembourg . . . . .  | M <sup>me</sup> Lucas |
|                    | Maroc . . . . .   | M. Loulichki          |
|                    | République de Corée . . . . .                                 | M. Kim Sook           |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Shearman           |
|                    | Rwanda . . . . .  | M. Nduhungirehe       |
|                    | Togo . . . . .  | M. Menan              |

## Ordre du Jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi  
(S/2013/36)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-21584 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Burundi**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi (S/2013/36)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la présence à la présente séance de S. E. M. Alberto Shingiro, Secrétaire permanent au Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Paul Seger, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suisse, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/36, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Ayanga.

**M. Onanga-Anyanga** (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé sur le Burundi au Conseil de sécurité alors qu'il examine le dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/36).

C'est un plaisir et un privilège immense pour moi de vous féliciter, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier. Sous votre compétente direction, le Conseil se trouve entre de bonnes mains. Étant donné que c'est la première fois que je présente un exposé au Conseil

sur le Burundi, je sollicite votre indulgence, car je vais utiliser tout le temps qui m'est alloué.

Comme le Conseil le sait, le Burundi est sorti d'un long cycle de violence dont il a souffert pendant plus de quatre décennies. L'Organisation des Nations Unies a accompagné le Burundi à chaque pas fait dans ce sens. Le peuple et le Gouvernement du Burundi sont très reconnaissants de cet appui. Je voudrais, Monsieur le Président, remercier dès le début de mon exposé le Gouvernement et le peuple burundais de la très haute estime dans laquelle ils tiennent l'Organisation des Nations Unies. J'ai été touché par l'accueil chaleureux qui m'a été réservé à mon arrivée dans leur beau pays, ainsi que par les cordiales relations que j'ai pu établir depuis. Le travail que fait l'Organisation des Nations Unies au Burundi est tant respecté qu'apprécié à sa juste valeur. C'est parce qu'il apprécie à sa juste valeur l'appui précieux apporté par l'Organisation des Nations Unies à son pays que le Gouvernement burundais s'est fait un devoir d'appliquer la règle de réciprocité et de rendre son dû à la communauté des nations, notamment en fournissant des forces d'importance cruciale aux opérations de maintien de la paix, plus particulièrement en Somalie, souvent à un coût humain élevé. Nous ne pourrions jamais assez les remercier de leur sacrifice.

Au nom du Secrétaire général Ban Ki-moon, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, de votre attachement à la recherche d'une paix durable dans un contexte mondial devenu de plus en plus complexe, plus particulièrement au Burundi.

Tout au long de 2012, le Burundi n'a cessé de progresser dans la consolidation de la paix et de la stabilité. Comparé à la situation qui régnait durant les années de guerre, le Burundi d'aujourd'hui est un endroit où il fait bien meilleur habiter et vivre. Historiens et observateurs vous le confirmeront : jamais auparavant le Burundi n'a connu de période aussi longue et ininterrompue de démocratie et de stabilité. Le Gouvernement et le peuple burundais méritent d'être félicités de leurs majeures réalisations accomplies dans un contexte d'après-conflit. Ils méritent aussi notre soutien continu. Cela ne veut pas dire que le pays a pu relever tous les défis auxquels il est confronté. C'est de ces réalisations et de ces défis que j'entretiendrai le Conseil aujourd'hui, dans l'optique des critères que le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui soumettre, et à l'aune desquels mesurer les progrès enregistrés par le Burundi.

Un certain nombre de tendances positives signalées par ma prédécesseur, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Karin Landgren, à qui j'exprime toute ma reconnaissance, lors du précédent exposé sur le Burundi fait au Conseil de sécurité en juillet 2012 (voir S/PV.6799) ont continué de se consolider. Résolu à triompher des conséquences de ce conflit de longue date, le Burundi a continué d'avancer sur la voie d'une société plus pacifique, plus juste et plus cohésive. L'impact du boycott des élections de 2010 continue cependant indéniablement d'avoir des effets négatifs sur le paysage politique du pays. L'affrontement politique entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire a donné lieu à des relations tendues – parfois au bord de la violence – ce qui crée une pression inutile et regrettable sur l'espace politique. Évidemment, cela est contraire à la lettre et à l'esprit du consensus qui étaye le processus de consolidation de la paix depuis les Accords d'Arusha. La stabilité à long terme du Burundi – et, plus immédiatement, les préparations et la conduite fructueuses des élections de 2015, dépendent fondamentalement du maintien et de la lettre et de l'esprit.

Il faut saluer les efforts déployés par le Burundi pour renforcer la gouvernance et les institutions, ce qui a entraîné l'amélioration continue des mécanismes de lutte contre la corruption et le renforcement de la responsabilisation. Le nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Burundi a été finalisé et adopté en janvier 2012, et le nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en janvier 2013. Nous félicitons le Burundi pour la vision clairement définie et l'excellente feuille de route que ces documents nous fournissent.

La conférence des partenaires du développement du Burundi qui s'est tenue fin octobre à Genève a permis de mobiliser un appui important à la mise en œuvre du nouveau DSRP. Les partenaires du Burundi lui ont ainsi manifesté leur très grande confiance. Les nombreux amis et partenaires du Burundi qui ont assisté à la conférence ont pu constater que le Burundi avait fait beaucoup de chemin. Des élections démocratiques ont été tenues par deux fois depuis la fin du conflit. Et les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la bonne gouvernance et la responsabilité des institutions commencent à porter leurs fruits. Par ailleurs, les plus hautes autorités du Burundi ont répété à Genève, et lors de déclarations suivantes, leur attachement aux principes de la démocratie, de l'ouverture, des droits de l'homme et de la réconciliation.

Comme je l'ai dit plus tôt, il y a dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi une évaluation des progrès réalisés par rapport à chacun des huit critères. Qu'il me soit permis de souligner brièvement les points principaux de cette évaluation.

*(l'orateur poursuit en français)*

Le processus démocratique burundais continue de se renforcer même si, comme je viens de le souligner, l'impact du boycott des élections de 2010 se fait toujours sentir. La majorité des institutions les plus importantes ont continué de s'améliorer et de s'acquitter de leurs responsabilités avec une confiance et une efficacité accrues. On peut se féliciter qu'aujourd'hui le rejet par l'opposition de la légitimité des institutions issues de ces élections semble s'amenuiser.

L'un des aspects négatifs du boycott a été la réduction de la diversité et de la représentativité au sein des organes législatifs, limitant ainsi la possibilité d'un débat contradictoire et la recherche du consensus dans le traitement des grands sujets d'intérêt national. La nature n'aimant pas le vide, on a également assisté à un déplacement de l'opposition à l'action gouvernementale vers la société civile qui s'est de fait retrouvée en première ligne de la contestation.

En dépit de ces tensions et de la divergence de vues sur un grand nombre de sujets qui mettent à rude épreuve l'expérience démocratique burundaise, la discussion entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire s'est poursuivie. Il faut par exemple se féliciter que la controverse qui a entouré la nomination des membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante soit aujourd'hui dépassée. Il convient maintenant de tout faire pour appuyer le travail de cette importante institution afin de lui permettre d'organiser, en toute sérénité, les prochains scrutins électoraux de 2015.

D'une manière générale, je tiens ici à saluer l'ouverture et l'écoute avec lesquelles les autorités burundaises et les chefs de l'opposition ont accueilli nos modestes conseils et suggestions à plus d'apaisement.

Malgré ces défis d'ordre politique, le Burundi continue de jouir d'un niveau remarquable de sécurité et de stabilité. Cela est incontestablement dû en grande partie à une réforme réussie de l'armée burundaise et à une professionnalisation croissante. Plus paisible à l'intérieur de ses frontières nationales, le Burundi est aujourd'hui devenu un acteur important dans les efforts

de paix internationaux, y compris ceux qui sont dirigés ou soutenus par l'Organisation des Nations Unies. En collaboration avec les partenaires internationaux, l'ONU a continué à fournir l'appui nécessaire pour renforcer le professionnalisme et la responsabilisation du secteur de la sécurité, ainsi que la confiance populaire dans les forces de sécurité burundaises.

Alors que la situation sécuritaire générale est restée stable, les incursions transfrontalières par des groupes armés ont persisté tout au long de 2012, entraînant des affrontements armés avec les forces de sécurité burundaises. Si la plupart étaient de faible intensité, ces incidents démontrent l'existence d'acteurs burundais qui persistent à recourir à la violence armée pour atteindre des objectifs politiques. Le Secrétaire général condamne sans réserves tout recours à la violence armée comme moyen et instrument d'expression politique et invite tous les acteurs politiques burundais à privilégier les voies du dialogue et les institutions démocratiques. Dans ce contexte et au regard des mouvements transfrontaliers de groupes armés, instaurer une plus grande stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo revêt un caractère vital et participe intimement de la stratégie globale de consolidation d'une paix durable au Burundi.

Il est tout aussi indispensable de mettre fin, une fois pour toute, aux actes d'intimidation et à la violence partisane dans l'expérience politique burundaise. Ce pays qui n'a que trop souffert de l'exclusion et du repli identitaire a montré et continue de montrer au monde qu'il avait la maturité requise pour transcender ses différences par les voies du dialogue. Ce choix était bon en 2000 à Arusha. Il est encore pertinent aujourd'hui.

La réalisation d'un processus de justice transitionnelle qui répond au double objectif de la réconciliation et de la justice est une tâche essentielle mais encore inachevée des Accords d'Arusha. Les mécanismes de justice de transition s'inscrivent au cœur même de l'indispensable nécessité d'une prise en charge du passé pour chaque Burundais et pour la nation burundaise tout entière. En cela, la justice de transition représente un dispositif essentiel du processus de restauration et de reconstruction nationales. Un consensus national existe pour en asseoir les fondements. Le Président de la République a souligné à plusieurs reprises la volonté du Gouvernement de mettre en place la Commission Vérité et Réconciliation. Un projet de loi qui suscite l'intérêt de tout le pays se trouve actuellement à l'Assemblée nationale pour examen. Tout au long de l'année 2012,

le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme ont souligné la nécessité de traiter cette question d'une manière qui soit conforme aux normes internationales et aux meilleures expériences en la matière, ainsi qu'aux attentes nationales. C'est ainsi que le BNUB a soumis des observations sur le projet de loi au Président de l'Assemblée nationale. Nous avons bon espoir que dans leur sagesse, les parlementaires burundais sauront trouver un équilibre constructif entre la nécessité vitale de favoriser la réconciliation nationale avec l'exigence de justice pour mettre fin à l'impunité et surmonter les profondes divisions qui ont hanté le peuple burundais pendant si longtemps.

Pour ces mêmes raisons, il conviendrait que tous les intervenants s'assurent que la Commission Vérité et Réconciliation qui sera établie soit considérée comme indépendante, légitime et crédible aux yeux de tous les Burundais d'abord, mais aussi de leurs partenaires internationaux. Les Nations Unies ont accompagné le Burundi depuis le début du processus et elles restent prêtes à fournir leur soutien à une Commission Vérité et Réconciliation qui réponde pleinement aux principes internationaux et aux aspirations communes.

En ce qui concerne la gouvernance et le renforcement des institutions, des progrès considérables ont permis une amélioration continue des mécanismes de lutte contre la corruption et de renforcement de la responsabilisation des institutions. Le bon classement du Burundi dans plusieurs classements mondiaux et régionaux en témoigne. La Stratégie nationale sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption a commencé à montrer les premiers résultats concrets, et les performances de l'administration fiscale du Burundi, l'Office burundais des recettes, sont évidentes. L'engagement du Président de la République de poursuivre une politique de tolérance zéro contre la corruption donne aux efforts de lutte contre la corruption une caution politique de taille.

Il n'est point besoin de souligner le rôle primordial que le système judiciaire peut jouer dans l'instauration d'une société burundaise fondée sur le respect de l'état de droit et dans la consolidation de la paix et de la stabilité. Il importe donc de le renforcer et d'en assurer la représentativité tout en suscitant la confiance populaire. Cependant, il faut reconnaître que le système judiciaire, reste, lui aussi, confronté à des défis considérables.

J'en viens maintenant au critère des droits de l'homme. La situation des droits de l'homme a montré

des signes encourageants d'amélioration en 2012 par rapport aux deux années précédentes. Ainsi par exemple, le nombre d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et/ou de meurtres pouvant être considérés comme ayant été politiquement motivés ainsi que les cas de torture documentés par le BNUB ont diminué de façon significative par rapport à l'année précédente, quoique le nombre de cas de mauvais traitements connaisse une nette augmentation. Le BNUB et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'ont ménagé aucun effort pour soutenir le Gouvernement en vue du renforcement des capacités nationales dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Burundi. Cela s'est notamment fait à travers une étroite collaboration avec le Ministère des droits de l'homme et l'appui aux travaux de la Commission indépendante des droits de l'homme, qui a été créée en juillet 2011. La Commission a vu une augmentation significative du nombre des cas enregistrés, des cas ayant fait l'objet d'une enquête, ainsi que des affaires classées au cours de l'année. Elle a également ouvert trois antennes régionales, améliorant ainsi sa portée et son efficacité.

Les organisations de la société civile ont continué leur travail de sensibilisation sur des questions pertinentes, y compris les droits de l'homme, la corruption, et des sujets sociaux comme la hausse des prix alimentaires. S'il est indéniable que des tensions entourent l'activité des organisations de la société civile, il faut se féliciter des exemples positifs de collaboration entre le Gouvernement et la société civile. Il importe de souligner que l'existence d'une société civile dynamique et de médias indépendants sont autant d'atouts louables de la société burundaise. Il conviendrait de tout faire pour que ces acteurs continuent de jouer leur rôle essentiel de surveillance et de sensibilisation avec déontologie et responsabilité, de manière à contribuer au renforcement des acquis démocratiques et à la pleine réalisation des objectifs stratégiques nationaux de développement.

Le huitième critère, dédié au développement économique et social, est sans aucun doute celui auquel le Gouvernement burundais accorde aujourd'hui la plus grande priorité et à juste titre. Le Burundi continue de faire face à des défis majeurs. Malgré les progrès extraordinaires déjà réalisés, le Burundi reste l'un des pays les plus pauvres au monde. Pendant trop longtemps, les dividendes de la paix pour en consolider les fondements n'ont pas été à la hauteur des attentes. Plus que jamais, le pays a besoin de l'appui de tous ses partenaires pour gagner la bataille contre l'extrême pauvreté qui affecte encore l'écrasante majorité de sa

population, pourtant si vaillante et industrieuse. Des efforts concertés de la communauté internationale seront donc impératifs, pour aider le pays à améliorer sa productivité et promouvoir une croissance économique susceptible de favoriser une prospérité partagée.

Dans l'immédiat, le pays a besoin d'un appui budgétaire conséquent pour lui permettre de faire face aux multiples impératifs inhérents au fonctionnement effectif d'un État sortant de conflit. Un engagement plus avenant du secteur privé est aussi indispensable à travers l'investissement dans de nombreux secteurs potentiellement productifs, tels que l'énergie, l'agroalimentaire, les infrastructures ou encore l'exploitation des ressources minières.

J'aimerais ici exprimer toute mon admiration et mon appréciation à l'Ambassadeur Paul Seger, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, pour le rôle déterminant qu'il joue et qu'il continue de jouer pour sensibiliser la communauté internationale sur l'indispensable nécessité d'appuyer les efforts du Burundi dans sa lutte contre la pauvreté et pour la croissance. Je tiens une fois de plus à lui renouveler mon entière disponibilité à collaborer avec lui dans l'exécution de sa noble mission. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la Commission de consolidation de la paix pour ses efforts en vue de la préparation et de l'organisation réussie de la Conférence des partenaires à Genève, ainsi que pour son soutien au processus de consolidation de la paix au Burundi, notamment à travers le Fonds pour la consolidation de la paix que dirige si habilement ma chère collègue, la Secrétaire générale adjointe, Madame Judy Cheng-Hopkins.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Sortir un pays de la pauvreté et panser les blessures causées par des violences cycliques et de longue durée constituent des défis immenses. Relever ces défis requiert la contribution de toutes les composantes de la société. Je suis convaincu que le Gouvernement et le peuple burundais sont conscients qu'un Burundi plus démocratique et plus ouvert sera mieux à même d'accomplir les grandes tâches qui l'attendent.

L'ONU a accompagné le Burundi pendant le processus long et souvent ardu de rétablissement et de consolidation de la paix. Nous continuons d'accompagner le Burundi aujourd'hui. Nous sommes convaincus que le Burundi a une chance réelle de s'engager solidement dans une ère de transformation sur le plan politique

grâce à la participation de tous, au dialogue et à la recherche du bien commun. Cependant, pour avancer, il est fondamental que nous ne perdions pas de vue les objectifs que le Burundi s'est fixés à Arusha et dans sa Constitution de 2005 – mettre en place des institutions qui œuvrent en faveur de la bonne gouvernance et d'une croissance équitable, tout en construisant une société qui respecte la diversité et les droits de l'homme – bref, la consolidation d'une démocratie dynamique où tous les citoyens peuvent vivre en paix et dans la liberté.

Étant donné qu'il reste à peine deux ans avant la campagne électorale de 2015, le Gouvernement et l'opposition doivent jouer leur rôle et continuer à faire en sorte d'avoir une approche consensuelle face aux défis qui attendent le pays. C'est pour cette raison que le Secrétaire général a engagé toutes les parties à redoubler d'efforts en vue de renforcer le dialogue, de normaliser les relations et d'instaurer des conditions propices à une campagne électorale pacifique et active. Je suis convaincu que, si les défis qui subsistent dans le processus de consolidation de la paix au Burundi sont abordés dans une atmosphère d'ouverture et d'appui mutuel, nous réussirons et que ce beau pays sera en mesure de faire en sorte que ses enfants puissent exercer leur droit à un avenir meilleur. Nous estimons qu'un engagement politique soutenu de l'ONU et de la communauté internationale conjugué à un appui approprié à la stratégie nationale de développement demeurent nécessaires pour réaliser cette vision.

Le Secrétaire général recommande donc que le mandat du BNUB soit prorogé d'un an, conformément aux vues exprimées par le Gouvernement dans une note verbale du 24 décembre 2012. Au cours de consultations avec les plus hautes autorités burundaises, y compris le Secrétaire permanent, qui est des nôtres aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de faire le point sur notre collaboration et de discuter de la voie à suivre. À cet égard, le Secrétaire général a l'intention de dépêcher une mission d'évaluation stratégique, qui procédera à une nouvelle évaluation de la situation sur la base des critères existants, dont le Secrétaire général s'inspirera pour formuler ses recommandations concernant la présence future des Nations Unies au Burundi. Il présentera ces recommandations dans son prochain rapport au Conseil, en prenant en considération les vues exprimées et les consultations tenues avec le Gouvernement burundais.

Pour terminer mon exposé, je voudrais remercier sincèrement tous mes collègues, en particulier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et son équipe

au Département des affaires politiques et, bien entendu, ceux qui se trouvent au Burundi, aussi bien au BNUB que des collègues au sein du système des Nations Unies, pour leur dévouement et leur appui au Burundi et à son peuple. Je me dois également de remercier le corps diplomatique très dynamique à Bujumbura pour son appui précieux.

Je voudrais faire une dernière remarque sur une note plutôt personnelle.

*(l'orateur poursuit en français)*

Des sommets verdoyants de Ngozi, dans le nord-est du Burundi, aux rivages des eaux nourissantes du majestueux Lac Tanganyika s'élève une même et forte clameur. Celle des citoyennes et des citoyens burundais, qui appellent de tous leurs vœux l'émergence d'une société plus harmonieuse, juste et paisible, pour que s'érigent les fondements d'une nation plus prospère et riche de promesses pour les générations présentes et futures. Ces femmes et ces hommes, jeunes et vieux, de toutes les composantes ethniques et de toute obédience religieuse ne comprendront pas que leur légitime attente soit déçue. Ensemble et en appui aux efforts du Gouvernement burundais, cet espoir peut servir de levier puissant au processus de réalisation des objectifs stratégiques que le Burundi s'est lui-même fixés. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que ce Conseil a entendu cette clameur et qu'il saura, une fois de plus, y répondre favorablement avec toute la densité de son autorité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé détaillé.

Je donne maintenant la parole à M. Seger.

**M. Seger** (Suisse) : En tant que Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Permettez-moi de remercier à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, pour son brillant exposé, que je partage entièrement, et ses inlassables efforts en faveur du Burundi.

Mon intervention s'articulera autour des trois points suivants. Tout d'abord, je récapitulerai brièvement les principaux messages de la Conférence des partenaires au développement du Burundi, qui s'est tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2012, et la suite qui en a été donnée. J'évoquerai ensuite mon récent voyage

à Bujumbura, du 14 au 16 janvier derniers, au cours duquel j'ai rencontré les principales parties prenantes, qui m'ont permis de me faire une idée de la situation actuelle dans le pays, de constater le suivi concret donné à la Conférence de Genève et de discuter des perspectives de coopération de la Commission de consolidation de la paix avec les autorités compétentes. Enfin, j'expliquerai au Conseil de sécurité pourquoi une prolongation d'un an du mandat politique du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), avec l'option de pouvoir le prolonger une nouvelle fois, m'aiderait beaucoup dans ma tâche consistant à soutenir le Burundi, en tant que Président de la formation.

Je ne m'attarderai pas sur la Conférence de Genève puisque, comme les membres s'en souviennent certainement, j'ai déjà approfondi la question dans une lettre datée du 28 novembre 2012, adressée au Conseil de sécurité. La Conférence de Genève d'octobre dernier, dont le but était de promouvoir le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II) du Burundi a été couronnée de succès. Cette rencontre a ainsi constitué une étape charnière vers le renforcement et l'institutionnalisation, sur la base du CSLP II, du partenariat entre le Gouvernement burundais et l'ensemble de ses partenaires internationaux, anciens et nouveaux.

Ce regain de vigueur des partenariats s'explique par deux postulats : d'une part, la communauté internationale, par l'importance de son engagement financier et politique, a clairement pris acte des progrès considérables réalisés par le Burundi jusqu'à aujourd'hui. D'autre part, le Gouvernement burundais, encouragé par ce gage de confiance de ses partenaires rassemblés à Genève, compte redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les réformes politico-institutionnelles et socioéconomiques qui s'imposent. À ce propos, le Président Nkurunziza m'a fait part, lors de notre rendez-vous de mercredi dernier, de sa détermination à appliquer les engagements de Genève sur une base de réciprocité. À cet égard, je lui ai conseillé d'annoncer quelques mesures concrètes dans les semaines et les mois à venir, afin de suivre ces engagements du côté burundais. Aussi, j'incite tous les donateurs à tenir leurs promesses et à continuer de soutenir le Burundi dans ses efforts de réforme.

Lors de ma récente visite à Bujumbura, j'ai rencontré les principaux représentants du Gouvernement, dont le Président, ainsi que des membres de tous les partis politiques, y compris l'opposition

extraparlamentaire. Je me suis également entretenu avec des acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'avec le Président de la Commission électorale nationale indépendante, le Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, l'Office burundais des recettes et des partenaires internationaux.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, l'objectif de ma visite était à la fois de discuter du tour à donner à l'engagement de la formation Burundi et d'effectuer un suivi de la Conférence de Genève. Dans l'esprit des conclusions de la Conférence, j'ai proposé aux autorités gouvernementales de maintenir les deux facettes – politico-institutionnelle et socioéconomique – de notre engagement, ce dernier aspect étant lié au suivi de la Conférence de Genève. Suite aux entretiens avec les représentants du Burundi, à New York et à Genève, force est de constater que le Gouvernement souhaite que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix poursuive son engagement et son soutien jusqu'en 2015 et même au-delà, ce que je considère très positif. Je réaffirme ma disponibilité à continuer d'assister et de conseiller le Burundi et j'agirai au mieux, afin de garantir le respect des promesses faites à Genève.

De mes rencontres avec les acteurs compétents, j'ai appris que le Gouvernement avait l'intention d'organiser dès avril des conférences sectorielles sur les infrastructures, transports et sécurité, le développement du secteur privé, la santé, la bonne gouvernance et l'environnement. Après avoir salué cette initiative du Gouvernement, je lui ai recommandé d'apporter le plus grand soin à la préparation de ces conférences, même si cela exigeait de devoir les reporter. Fixer des priorités, cibler son public et identifier les attentes et les besoins concrets seront les conditions *sine qua non* du succès de ces conférences. La communauté internationale doit prêter main-forte au Burundi dans cette entreprise. La Conférence de Genève n'était qu'une première étape, les défis de la concrétisation du CSLP II ne font que commencer.

Au niveau politico-institutionnel, je conseille que la formation Burundi continue de concentrer ses efforts sur les dimensions de coopération d'avant, à savoir le traitement du passé, la réconciliation nationale et la justice transitionnelle; l'élargissement de l'espace politique et de la culture démocratique, comme le dialogue politique, le retour des opposants en exil et les élections de 2015; l'état de droit, la question des droits de l'homme et la réforme de la justice; et

la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence. Dans tous ces domaines, la Commission de consolidation de la paix peut offrir une importante plateforme de dialogue et d'échanges et ainsi soutenir les efforts d'autres acteurs tels le BNUB ou le Programme des Nations Unies pour le développement. Le renforcement d'institutions importantes, telles que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme ou le Ministère chargé de la bonne gouvernance, qui font tous un travail formidable, représente également un facteur crucial.

Des progrès dans de ces quatre domaines sont nécessaires et indispensables. Cette année s'avérera décisive pour la consolidation de la paix en vue des élections de 2015. Un climat inclusif et ouvert sera crucial pour le retour vers une vraie démocratie à plusieurs partis. Le succès du processus électoral dépendra de l'opposition et du Gouvernement; tous doivent y contribuer.

À Bujumbura, j'ai ressenti un réel intérêt, des deux cotés, à ne pas répéter les erreurs de 2010. Les représentants gouvernementaux ont souligné qu'ils souhaitent avoir une vraie compétition en 2015, et l'opposition extraparlamentaire est motivée à participer, réalisant toutefois qu'à ce stade, une victoire en 2015 est illusoire, et fixant par conséquent la participation aux élections dans une perspective à long terme.

Ces développements sont très positifs, mais des risques persistent. Maintenir et élargir le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition extraparlamentaire sera clef pour les éviter. Similairement, le processus de traitement du passé est aussi critique.

Le Burundi lui-même devra définir ses modalités, ceci est clair. Néanmoins, j'exhorte le Gouvernement à être particulièrement sensible aux avis de la société burundaise quant à ces questions.

J'ai l'intention de communiquer ces priorités au Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Laurent Kavakure, dans un courrier formel. Si cette procédure convient au Burundi, ma lettre et sa réponse pourraient par la suite constituer la base des engagements mutuels entre cette formation de la Commission de consolidation de la paix et le Burundi. Ce texte remplacera alors notre document final, devenu obsolète, puisqu'à partir de juin 2013, l'ensemble du processus d'examen relatif à la consolidation de la paix sera intégré dans le suivi et l'évaluation du premier pilier du CSLP II.

Ma visite de la semaine dernière a également marqué une étape importante pour l'extension des partenariats de la Commission de consolidation de la paix à d'autres acteurs compétents, notamment aux institutions financières internationales. Forts du succès de la conférence de Genève, le Directeur régional de la Banque mondiale, M. Philippe Dongier, et moi-même avons rencontré l'ensemble des représentants haut placés du Gouvernement burundais, notamment le Président et le deuxième Vice-Président. Nous leur avons expliqué que le développement socioéconomique était indissociable des progrès politiques et institutionnels, qui constituent l'essence du travail de la Commission de consolidation de la paix.

À l'avenir, nous envisageons de continuer à multiplier les partenariats. Dans cette optique, je me suis aussi rendu à Nairobi pour m'entretenir avec le Directeur du Centre mondial sur les conflits, la sécurité et le développement de la Banque mondiale, M. Joel Hellman.

Le moment est maintenant venu de passer à mon troisième et dernier point. L'efficacité de mon travail en tant que Président de la formation Burundi est dans une large mesure tributaire de l'excellent rôle du Représentant spécial du Secrétaire général et de son équipe. La collaboration avec le BNUB, par exemple, a été essentielle dans la réussite de la conférence de Genève. Pour les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le BNUB représente une garantie institutionnelle que leur argent sera dépensé à bon escient. J'ai également communiqué ce message au Président lui-même.

En conséquence, le maintien de la présence du BNUB sur le terrain m'apparaît essentiel. Je suis conscient que le Gouvernement du Burundi souhaite que ce mandat soit prolongé d'un an avant la constitution d'une équipe de pays. Bien entendu, cette décision est du ressort du Conseil de sécurité. En ce qui me concerne – et ce même message m'a clairement été transmis par tous les membres du Groupe de pilotage de la Commission de consolidation de la paix –, je suis également un fervent défenseur du maintien de la présence du BNUB, idéalement jusqu'en 2015.

Nous savons tous que la question du Burundi n'est pas l'une des préoccupations majeures du Conseil de sécurité. Mais ces pays dits « silencieux » sont souvent ceux qui s'en sortent le mieux. Ne mettons donc pas cette chance en péril en nous retirant trop tôt.

Si le Gouvernement devait sentir un certain malaise par rapport à une présence prolongée du BNUB et avait le sentiment que le fait d'être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pourrait créer une impression que le Burundi n'est pas un pays dit « normal », alors qu'il me soit permis de dire ceci. La seule chose – et je suis entièrement d'accord sur ce point avec le Représentant spécial du Secrétaire général –, la seule chose que l'on pourrait qualifier d'« anormale » au Burundi, ce sont les progrès stupéfiants réalisés par ce pays en si peu de temps. Le fait qu'on parle du Burundi au Conseil de sécurité n'en donne pas une image négative. Bien au contraire, c'est un élément de plus dans l'histoire de sa réussite.

Je voudrais terminer par un appel urgent à tous les donateurs ici présents. Vu son environnement économique et financier difficile, le Burundi risque de rencontrer des problèmes considérables pour couvrir ses dépenses budgétaires, même les plus essentielles. Cette préoccupation m'a non seulement été présentée par le Gouvernement, mais également par des partenaires internationaux. J'appelle donc tous les donateurs à envisager sérieusement d'augmenter la partie de leur aide au développement sous la forme d'un financement budgétaire.

Je reste à disposition du Conseil pour toute question.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Shingiro** (Burundi) : Je voudrais, au début de mon propos, joindre ma voix à celles de ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, pour votre brillante accession à la présidence de ce prestigieux Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2013. Permettez-moi également de présenter, au nom du Gouvernement du Burundi et en mon nom propre, les sincères salutations de S. E. M. le Président de la République, Pierre Nkurunziza, à tous les membres du Conseil de sécurité.

Les dividendes de la paix que les Burundais sont en train aujourd'hui de savourer sont le fruit des efforts communs des Burundais et de la communauté internationale, plus particulièrement de l'Organisation des Nations Unies. Le retrait progressif des forces de l'Opération des Nations Unies au Burundi a été la résultante d'un compromis entre les Nations Unies et le Burundi, du fait effectivement que la situation politique, sociale et sécuritaire ne cessait de s'améliorer.

Et de ce fait, il fallait transformer la mission en un Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ayant pour mandat de consolider la paix et de renforcer les capacités nationales.

Dans la foulée des événements, le Gouvernement du Burundi, avec l'appui des Nations Unies, a élaboré en 2007 un cadre stratégique de consolidation de paix, qui a mis l'accent sur quatre priorités, à savoir la gouvernance, la justice et les droits de l'homme, la réforme du secteur de la sécurité, et, enfin, la question foncière et le relèvement communautaire.

Le financement de 18 projets à impact rapide développés dans le cadre de sa mise en œuvre a permis à la population burundaise de surmonter plusieurs défis liés à l'intégration des ex-combattants, au développement des capacités nationales en matière de promotion des droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et au relèvement communautaire ainsi qu'à la réintégration des milliers de rapatriés, dont la plupart provenaient des pays voisins.

La transformation du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi en un Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), avec une structure légère pour une période initiale d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, a été motivée, et tous les membres le savent, par une situation politique, sociale et sécuritaire qui devenait de plus en plus maîtrisable. Il fallait dès lors continuer à consolider la paix et s'attaquer à la lutte contre la pauvreté, principal ennemi du peuple burundais.

La mission de ce Bureau fut également d'élaborer, main dans la main avec la partie gouvernementale, « une série de critères en vue de la transformation future du Bureau des Nations Unies au Burundi en une équipe de pays des Nations Unies, et de rendre compte régulièrement [au Conseil de sécurité] des progrès réalisés à cet égard ». Ce travail a été fait et le rapport y relatif a été présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général le 10 mai 2012 (S/2012/310, annexe).

Nous voudrions profiter de ce moment solennel pour porter à la connaissance du Conseil que le Burundi affiche maintenant, et demain davantage, des progrès notables sur tous les plans, et sert déjà de cas d'école à plusieurs pays en difficulté à travers le monde. Sans passer en revue toutes les réalisations tangibles accomplies ces dernières années, il n'est pas superflu de partager avec le Conseil certaines d'entre elles, domaine par domaine.

Dans le domaine du processus démocratique, le Burundi a enregistré des progrès significatifs dans le renforcement de la démocratie et la résolution des différends politiques à travers un dialogue sans exclusive. Parmi les progrès réalisés dans ce secteur, je citerai notamment, premièrement, l'organisation en 2010 d'élections justes, libres, démocratiques et respectant les normes internationales en la matière; deuxièmement, l'élaboration de la loi régissant l'opposition qui permettra à tous les partenaires politiques de mener un dialogue politique constructif dans un cadre cohérent; et troisièmement, la nomination, sur base consensuelle et après approbation du Parlement burundais, des membres de la Commission électorale nationale indépendante en vue de préparer à temps les élections de 2015.

Les progrès enregistrés dans ce domaine ont été ressentis par la population burundaise dans son ensemble. Selon le sondage réalisé par Gallup World Path, la part de la population burundaise ayant confiance dans le processus électoral burundais est passée de 66 % en 2009 à 83 % en 2011, soit une augmentation de 17 % en moins de deux ans.

Dans le domaine de la sécurité et de la stabilité, le Gouvernement burundais a continué de renforcer et de rendre plus professionnelles ses forces de défense et de sécurité en vue de répondre efficacement aux problèmes de sécurité aussi bien au niveau national qu'international, et ce, dans le respect des normes et des droits. Parmi les progrès phares réalisés dans ce domaine, nous pouvons citer entre autres les suivants.

Premièrement, dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, les services burundais compétents ont pu collecter et détruire plus de 12 000 grenades, plus de 2 000 fusils et environ 4 000 pistolets en 2009. L'intégration réussie des anciens rebelles au sein des corps de défense et de sécurité dans le strict respect de l'accord d'Arusha a contribué énormément à stabiliser le pays par une sécurité rassurante pour tous. Deuxièmement, à la fin de l'année 2012, plus de 60 % des armes appartenant à la Police nationale du Burundi étaient enregistrées et marquées, alors qu'au sein de la Force de défense nationale (FDN), 100 % des armes étaient enregistrées pour la même période, contre 50 % et 40 % respectivement en 2011.

Troisièmement, l'élaboration de la première Stratégie nationale de sécurité constitue un autre progrès significatif. Quatrièmement, il faut noter l'augmentation de la confiance de la population dans les forces de défense nationales qui est passée de 89 %

en 2009 à 91 % en 2011, toujours selon le sondage réalisé par Gallup World Path. La même confiance a été ressentie à l'égard de la Police nationale du Burundi, passant de 82 % en 2009 à 83 % en 2011.

Dans le domaine du renforcement de la bonne gouvernance et des institutions nationales, plusieurs institutions prévues par la Constitution burundaise ont été mises en place. Je citerai entre autres la Brigade et la Cour anticorruption, en 2006; le Conseil national de la communication, en 2007; le Conseil de sécurité nationale, en 2008; le Forum de dialogue permanent entre les partis politiques, en 2010; la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, en 2011; la création de l'institution de l'Ombudsman, en 2011; ainsi que la création de l'Office Burundais des recettes.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, selon le rapport East African Bribery Index de 2012 de Transparency International, le Burundi est passé de la dernière à la deuxième place sur la liste des pays les moins corrompus de la Communauté d'Afrique de l'Est. Avec la récente adoption de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, et l'intégration de la lutte contre la corruption dans la Constitution et le Code pénal, nul doute que cet élan sera maintenu. Le mot d'ordre lancé par le Président de la République du Burundi d'appliquer objectivement la tolérance zéro à toutes les personnes qui se rendent coupables d'actes de malversations économiques reste d'actualité.

Dans le domaine de l'état de droit, depuis la période de transition en 2005, le Gouvernement burundais n'a cessé de consentir des efforts allant dans le sens de la promotion de l'indépendance du secteur de la justice. À titre d'exemple, l'année 2011 a été consacrée au développement de la politique sectorielle du Ministère de la justice pour la période 2011-2015, dans laquelle le Gouvernement burundais a réaffirmé son engagement ferme à renforcer l'indépendance du secteur de la justice. L'année 2011 a été également marquée par l'augmentation du pourcentage de la population ayant confiance dans le système judiciaire burundais. Selon un sondage de Gallup World Path, la population burundaise ayant confiance dans le système judiciaire a augmenté d'environ 10 % entre 2009 et 2011.

Dans le secteur du respect des droits de l'homme, le Gouvernement burundais a continué de promouvoir la culture de la protection et de la promotion des droits de l'homme. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme continue de mener des enquêtes sur

les cas dont elle est saisie. Dans le but de se rapprocher davantage de la population, cette commission vient de créer trois bureaux régionaux à l'intérieur du pays. De même, le Gouvernement burundais se réjouit du maintien du dialogue permanent avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, d'autant plus que plusieurs réunions d'échanges sur des sujets intéressant le secteur des droits de l'homme ont été organisées.

Dans le même registre, le Gouvernement burundais ne peut non plus passer sous silence les violences sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles, devenues monnaie courante. C'est dans ce cadre qu'un centre pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles – le Centre Humura – a été mis en place au centre du pays, à Gitega. D'autres mesures ont été prises notamment en instituant la permanence pénale pour que les cas de flagrance soient jugés dans la fraîcheur des faits.

Dans le domaine de l'intégration régionale, le Burundi continue de consentir beaucoup d'efforts pour réussir son intégration au sein des grands blocs régionaux. Il participe à toutes les réunions de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), et la présidence burundaise du sommet de la Communauté en 2011 fut un succès éclatant. Afin de marquer son attachement profond à l'intégration régionale, le Burundi a fait de ce secteur l'un des huit piliers de sa Vision 2025 et lui a accordé une place de choix dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté. Les retombées économiques de cette intégration sont légion. Le commerce du Burundi à l'intérieur de la CAE a augmenté de 15 % depuis qu'il a rejoint le bloc en 2007, et cette tendance semble se maintenir.

S'agissant du domaine du développement économique, il convient de signaler ici que malgré les efforts considérables du Gouvernement burundais et de son peuple pour améliorer la situation économique dans le pays et la qualité de vie des citoyens, la pauvreté, l'insuffisance des terres, l'insécurité alimentaire et le taux élevé de chômage constituent encore des défis majeurs auxquels le Burundi devra faire face dans les années à venir. Pour y parvenir, les appuis budgétaires de la part de nos partenaires de développement restent plus que jamais indispensables au-delà du financement des projets.

Conscients de l'extrême pauvreté à laquelle le Burundi est confronté, les Burundais eux-mêmes avec l'appui de leurs partenaires de développement ont décidé d'élaborer le Cadre stratégique de croissance

et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II), qui a intégré en son sein certains aspects de la consolidation de la paix dans son axe n° 1. C'est ici le moment solennel de remercier, à travers vous Monsieur le Président, la communauté internationale et les partenaires de développement qui se sont investis pour que le Burundi obtienne des promesses plus importantes qu'escomptées lors de la Conférence des partenaires de développement du Burundi, tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2012. Ce fut un succès incontestable.

Il est vrai que le Burundi a réalisé des progrès notables dans plusieurs domaines ces dernières années, mais des défis persistent et requièrent l'appui de la communauté internationale en général et des Nations Unies en particulier. S'agissant des défis qui restent à relever, le Burundi, tout comme les autres pays de la sous-région, ne pourra pas jouir pleinement de cette paix retrouvée et parler de consolidation de la paix si la situation sécuritaire dans la sous-région en général n'est pas globalement bonne. Les forces négatives qui s'activent dans la partie est de la République démocratique du Congo présentent d'une situation sécuritaire inquiétante et amènent le pays, j'entends ici le Burundi, à rester vigilant et à adopter une attitude de « ni ingérence, ni indifférence ». Cette situation dans l'est de la République démocratique du Congo mérite une attention résolue de la part du Conseil de sécurité, car elle risque d'embraser toute la région et de menacer ainsi la paix et la sécurité internationales.

Conscient du rôle que la communauté internationale a joué dans le retour de la paix dans notre pays, le Gouvernement burundais continuera à envoyer des troupes dans d'autres pays en difficulté pour les aider à retrouver et à consolider la paix, et ce, en guise de réciprocité et de reconnaissance de ce qu'a fait la communauté internationale pour le Burundi durant les moments durs de son histoire.

Le Conseil conviendra avec moi, qu'aucun pays au monde ne sait et ne saurait faire tout à la fois. C'est pourquoi, le Gouvernement burundais interpelle la communauté internationale pour qu'elle tienne compte des avancées significatives enregistrées par notre pays dans les domaines évoqués plus haut. Pour ce faire, le souhait du Gouvernement burundais est de passer dans le meilleur des cas à un nouveau cadre de coopération avec l'ONU, en procédant à la transformation progressive du Bureau des Nations Unies au Burundi en une équipe de pays des Nations Unies au Burundi. Le Gouvernement burundais estime que pour mener à

bien cette transformation, une période de 12 mois est plus que suffisante. L'équipe de pays pourrait continuer à coopérer avec le Gouvernement burundais dans les secteurs clefs, notamment la gouvernance démocratique, la lutte contre la corruption, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice et la promotion et la protection des droits de l'homme.

Il en va de même de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Tout en reconnaissant et en saluant les efforts de l'Ambassadeur Paul Seger et de ses prédécesseurs, que je salue en passant, le Burundi souhaite qu'un engagement plus souple dans le temps et de façon consensuelle de la Commission soit envisagé, en tenant compte bien évidemment du contexte du CSLP II, dans son axe n° 1, et de l'évolution de la situation dans notre pays.

Pour ce qui est du présent rapport du Secrétaire général sous examen (S/2013/36), et c'est par là que je

conclurai mon propos, le Gouvernement burundais en prend acte et renouvelle son entière coopération avec l'ONU pour relever les quelques défis en suspens dans le cadre de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du relèvement communautaire. Nous saisissons cette occasion pour remercier sincèrement, et à travers vous Monsieur le Président, le Secrétaire général d'avoir produit un rapport équilibré dans lequel il reconnaît, de manière explicite, que la situation des droits de l'homme au Burundi s'est sensiblement améliorée en 2012 par rapport aux deux dernières années. Pour sa part, le Gouvernement burundais s'engage à maintenir cet élan.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 25.*